



Charte externe de protection des données
AISMT36

1.La charte en bref

Si vous n'avez pas le temps de lire l'ensemble de notre Charte, veuillez trouver ci-dessous un résumé de cette dernière.

1.1 Pourquoi l' AISMT36 traite vos données ?

Dans le cadre de ses missions de service de santé au travail, l' AISMT36 est amené à collecter des données personnelles par le biais des de ses différentes interactions avec ses adhérents, leurs salariés ou encore les visiteurs de son site internet.

L' AISMT36 en tant que responsable de traitement est amené à traiter des données aussi bien dans le cadre de la gestion administrative de ses adhérents (instruction des demandes d'adhésion, facturation, etc.) que pour répondre aux obligations de suivi de l'état de santé au travail des salariés de ses adhérents (envoi des convocations, suivi du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST), étude de poste, mise en place d'action de prévention de la santé au travail, etc.).

De même, lors de votre navigation sur notre site internet et nos applications, vos données sont collectées. Elles sont principalement traitées dans le but de gérer les demandes adressées vis les formulaires de contact.

Que vous soyez salarié des entreprises adhérentes ou bien visiteur du site internet, vos données personnelles seront traitées par l' AISMT36 pour diverses raisons.

Ce peut être pour exécuter le contrat d'adhésion conclu avec ses adhérents ou pour respecter les obligations légales de suivi de la santé au travail des salariés. Par ailleurs, certains traitements à la marge sont nécessaires à la poursuite des intérêts légitimes de l' AISMT36. Cela concerne en majorité des traitements nécessaires au suivi de l'activité sur l' AISMT36 et à l'amélioration de la qualité de ses services (ex : établissement de statistique)

1.2 Quelles données personnelles traitons-nous ?

Les informations que nous traitons sont principalement fournies par les entreprises elles-mêmes (vos employeurs) notamment au moment de leur adhésion ou lors de l'embauche de nouveaux collaborateurs.

Dès lors, selon le but poursuivi nous pouvons être amenés à collecter les informations suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, adresse email, etc.
- Données sur la vie professionnelle : fonction, type de poste, environnement de travail, etc.
- Données sur la santé du salarié (uniquement dans le cadre de la gestion du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST)) : pathologie, antécédents, ressenti au travail, etc.
- Données de connexion (pour les visiteurs de notre site internet)

1.3 Quels sont vos droits ?

Lorsque vos données font l'objet d'un traitement vous disposez de droit sur ces dernières.

En effet, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de vos données dans les conditions prévues dans le règlement 2016/679 du 27 avril 2016. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en application de la Loi pour une république numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à notre délégué à la protection des données :

- Par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données
AISMT36 rue oscar Niemeyer zone des chevaliers 36000 Châteauroux
- Par mail à l'adresse : dpo@aismt36.fr

1.4 A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?

L'ensemble des collaborateurs de l'AISMT36 sont soumis au secret médical et à une obligation de confidentialité selon les fonctions exercées. De même l'ensemble des prestataires avec lesquels travaille l'AISMT36 sont soumis à une obligation de confidentialité.

Selon les cas, l'accès à vos données est strictement limité :

- Au personnel habilité de l'AISMT36 dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Aux prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (par exemple pour de la maintenance du logiciel métier de gestion des dossiers médicaux que nous utilisons)
- Aux organismes et autorités légalement autorisés à connaître vos informations

1.5 Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous conservons vos données durant le temps n'excédant pas le but poursuivi (gestion administrative des adhérents, suivi du DMST, etc.). Le plus souvent, entre 20 et 50 ans pour les dossiers médicaux après la fin de votre prise en charge. Nous tenons compte également des délais légaux applicables ainsi que des recommandations de la CNIL.

Les éléments exposés ci-dessus constituent un condensé de notre charte de confidentialité, si vous souhaitez en savoir davantage sur la manière dont l'AISMT36 traite vos données à caractère personnel, nous vous invitons à poursuivre votre lecture sur : <https://www.aismt36.com/index.php/mentions-legales>